

CAHIER DES CHARGES

Challenge de l'Oise par équipes Beursault

Coupe de la Commission Sportive

Règlement :

- La compétition est ouverte aux arcs classiques (équipe de 4 tireurs) et aux arcs à poulies (équipe de 3 tireurs) à la distance de 50 m.
- Les compagnies pourront présenter au maximum **une** équipe en arc classique et **une** équipe en arc poulies et ces inscriptions seront validées par le Président le 31 mars 2010.
- Le match, désigné par tirage au sort, aura lieu chez le 1^{er} nommé.
- Les compagnies devront décider entre elles de la date du match dans la période concernée ainsi que l'horaire. Si les dates prévues ne sont pas respectées, la Commission Sportive devra en être informée.
- Les équipes s'affronteront en **deux manches de 6 Haltes** suivies d'une **3^{ème} manche de 3 Haltes** en cas d'égalité de points.
- L'équipe gagnante au nombre de points, remporte le match.
- En cas d'égalités de points une ½ Halte de barrage (1 flèche par archer) sera tirée. La flèche la plus près du centre désigne l'équipe gagnante. En cas de nouvelle égalité une deuxième flèche de barrage sera tirée.
- Le changement de tireurs en cours de match est interdit.
- A la fin de chaque rencontre une feuille de résultat (fournie par la commission sportive) sera remplie et signée par les responsables des équipes. Cette feuille sera transmise au président de la commission sportive dans la semaine suivant la rencontre.
- La finale se déroulera le 9 Octobre 2010 à 14 h.
- Le vainqueur de la coupe de l'Oise Beursault de l'année précédente aura la charge de l'organisation de la finale.
- Un prix au noir sera décerné lors du premier tour de ce challenge et sur les deux premières manches (volées d'essai comprises).
- Les équipes sont constituées de 4 tireurs (3 tireurs pour les arcs a poulies) et devront présenter leurs licences aux capitaines d'équipes.
- Les compagnies qui n'ont pas de jeu d'arc pourront participer à cette coupe en se déplaçant chez leur adversaire désigné.

Montant de l'inscription par équipe : 10 €

Matériel :

- Les arcs et accessoires qui seront utilisés devront être conformes à la réglementation de la FFTA. Le matériel sera contrôlé par chaque capitaine d'équipe.

Tir :

- L'ordre de tir sera défini par un tirage au sort avant de commencer la 1^{ère} manche, inversé pour la 2^{ème} et s'il y a une 3^{ème} manche, l'équipe ayant commencé la 1^{ère} manche commence et on inversera au retour de la 2^{ème} Halte.
- Le tir débutera avec deux haltes d'essai (Un marmot doit être installé pour le prix au noir).
- La flèche la plus près du centre de la carte par son bord extérieur à chaque volée, marque un point et deux points sont marqués si la flèche qui est en 2^{ème} position est de la même équipe. (2 points maximum par volée).
- En cas de litige sur la position des flèches les points ne seront pas comptabilisés.

La Coupe du Challenge de l'Oise Beursault sera attribuée définitivement à la compagnie gagnante.

La Coupe de la Commission Sportive :

- Les équipes perdantes au premier tour de la Coupe de l'Oise Beursault pourront participer à la coupe de la Commission Sportive en respectant le même règlement que celui de la coupe de l'Oise.

La Coupe de la Commission Sportive sera attribuée définitivement à la compagnie gagnante.

La totalité des mises sera reversée aux équipes engagées sous forme de différentes récompenses.

Le Président du C.D.O.

Jean Claude LAVERNHE

Le Président Commission Sportive

Patrick GONIN